



Daniel  
Gauthier '79

# Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 1998

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

**Édition spéciale**

## Rapport d'activités et situation financière de la municipalité en 1998

*Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 1998 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.*

### Bref compte rendu des principales réalisations de 1998

**E**n 1998, nous avons accompli plusieurs activités qui ont eu pour effet l'amélioration de la situation des gens de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur l'implantation de nouveaux systèmes informatiques de gestion municipale, sur l'amélioration de nos infrastructures et sur le contrôle des dépenses. À ce stade-ci, permettez-moi de souligner la très grande collaboration des conseillers et des conseillères à la réalisation des objectifs municipaux et à la prestation de services de grande qualité à toute la population, et cela dans un contexte budgétaire particulièrement difficile.

Malgré des budgets très limités, nous avons entrepris certains travaux de réfection de nos rues qui, bien qu'étant modestes, ont amélioré sensiblement la qualité de celles-ci. Ainsi, tel qu'annoncé l'an dernier, nous avons fait des travaux de réfection sur plusieurs portions des rues des Pins Sud et des Pins Nord. En 1999, nous poursuivrons notre programme d'amélioration de l'ensemble de nos rues et nous verrons à exécuter les travaux requis pour assurer une bonne visibilité à chaque coin de rue.

La première phase des travaux de rénovation du centre communautaire Raoul-Dandurand est en voie de réalisation ; la phase 2, touchant l'autre partie de la façade, se fera l'an prochain. Rappe-

lons qu'il s'agit de travaux de rénovation qui affectent l'apparence extérieure du bâtiment (fenestration, revêtement, éléments architecturaux). Ce bâtiment avait grandement besoin d'entretien; les travaux entrepris étaient nécessaires afin de protéger la valeur de notre patrimoine. Nous avons attendu le moment propice pour bénéficier du maximum de subventions admissibles.

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de Mme Louise Leclerc, a été très actif et il a bénéficié de l'adhésion de nouveaux bénévoles qui ont contribué à maintenir le dynamisme des années précédentes et à animer de nombreuses





## Comité d'embellissement

activités liées à l'embellissement de nos lieux. Les efforts du comité ont porté fruit puisque le village de Sainte-Pétronille a mérité, pour la deuxième fois en trois ans, le premier prix régional (incluant la communauté urbaine) du concours Villes et villages fleuris. Bravo à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir à l'un des plus beaux villages du Québec. Au fil des ans, nous avons tous compris que l'embellissement de nos lieux ajoute à la qualité de la vie et à la notoriété de notre village ainsi qu'à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. C'est pour cette raison que l'embellissement continu du village est devenu une de nos grandes priorités.

La bibliothèque municipale La Ressource dessert une clientèle en croissance et le service d'accès à Internet est de plus en plus connu. Merci aux bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent efficacement ce service et le maintiennent à un coût minimal.

En ce qui a trait à la sécurité publique, notons que le système d'appel 9-1-1 semble très apprécié et que nous n'avons pas eu d'incidents ou d'accidents graves cette année. À Sainte-Pétronille, le taux de criminalité avoisine zéro et cela contribue certainement à la grande tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes. Durant l'année 1998, la Sûreté du Québec a implanté un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Celle-ci a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. Le comité de sécurité publique de l'Île prépare la mise en œuvre d'une police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. La Sûreté du Québec aura son poste à l'Île à environ trois kilomètres de notre village. N'hésitez pas à contacter la responsable de poste, Mme Gisèle Garon, au 623-6525.



## Comité consultatif de l'urbanisme

Le comité consultatif de l'urbanisme a fait un travail assidu et il a continué d'agir avec célérité tout en étant très vigilant. Nous avons éliminé la quasi-totalité des délais dans l'émission des permis pour des travaux d'ordre mineur. Plus de 100 permis ont été émis en 1998, soit un nombre

supérieur à celui de l'année précédente. Ce souci marqué pour l'entretien et l'amélioration des immeubles contribue positivement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité ; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent un optimisme et une confiance en l'avenir de la part des contribuables.

En 1998, nous avons achevé la réalisation du sentier pédestre du Boisé de Sainte-Pétronille à la suite de l'obtention d'une deuxième subvention du ministère de la Culture ; l'inauguration officielle de cet équipement collectif a été faite au printemps. Nous avons mis beaucoup d'énergie afin de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire et nous souhaitons vivement que les méfaits occasionnés aux poteaux de signalisation du sentier soient choses du passé. Nous vous invitons à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chênaie boréale.

Une grande partie du succès de la gestion municipale réside dans le dévouement des élus et dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. À Sainte-Pétronille, une centaine de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur contribution nous permet de maintenir une très bonne qualité de service à un coût minime par comparaison avec des municipalités qui payent des salaires élevés pour offrir des services comparables.

Les efforts du comité des loisirs lequel coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes (piste de ski de fond, trois courts de tennis, deux patinoires, terrain de balle molle et de sports mixtes, terrain de jeux coopératifs d'été, fêtes populaires, activités à caractère social, créatif ou éducatif) ont été, comme à l'habitude, à la hauteur des attentes. Les



## Comité des loisirs

activités du terrain de jeux coopératifs ont été particulièrement populaires ; elles ont attiré deux fois plus de jeunes participants. De plus, nous avons refait la surface asphaltée du terrain de « basket-ball » afin d'aménager une aire de jeu mixte à l'intention des adolescents du village. Cette initiative s'est avérée un grand succès.

Enfin, je tiens à souligner le travail exemplaire et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme secrétaire-trésorier de notre village depuis 22 ans.

La gestion municipale n'a plus beaucoup de secret pour notre ami Gaston qui vient de se lancer dans l'informatisation des procédés de gestion municipale et qui, depuis qu'il est à la retraite, a redoublé d'ardeur au service de la municipalité. Il est secondé par Mme Josée Pilote, secrétaire à temps partiel, et par M. Jean Petit, employé municipal à temps plein. Celui-ci voit à l'entretien général des infrastructures ; il est secondé dans ses fonctions par M. Dany Laflamme, employé à temps partiel.

## Rémunération des élus

<b>Jacques Grisé</b>	<b>Maire</b>	
	- Rémunération	3 600 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 800 \$
	<b>Préfet Suppléant de la MRC</b>	
	- Rémunération	1 750 \$
	- Allocation de dépenses	1 500 \$
<b>Hélène Blais</b>	<b>conseillère</b>	
	- Rémunération	1 400 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	700 \$
<b>Denis Chatigny</b>	<b>conseiller</b>	
	- Rémunération	1 400 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	700 \$
<b>Mireille Morency</b>	<b>conseillère</b>	
	- Rémunération	1 400 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	700 \$
<b>Marcel Laflamme</b>	<b>conseiller</b>	
	- Rémunération	1 400 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	700 \$
<b>Anne Noël Deschamps</b>	<b>conseillère</b>	
	- Rémunération	1 400 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	700 \$
<b>Harold Noël</b>	<b>conseiller</b>	
	- Rémunération	1 400 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	700 \$

## Une situation financière saine dans un contexte de compression budgétaire et de contribution ...

### ...involontaire au déficit zéro

Grâce aux efforts de compression et au report de certaines dépenses, nous terminerons l'année 1998 avec un surplus accumulé de l'ordre de 50 000 \$ que nous devons probablement affecter entièrement au budget de l'année 1999 afin de minimiser les augmentations de taxes prévues. Il vous sera facile de comprendre que nous n'avons plus de marge de manœuvre car nos gouvernements utilisent des moyens toujours plus imaginatifs pour nous transférer des dépenses. La situation financière de la municipalité est néanmoins toujours aussi saine et elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Alors que certaines municipalités dans notre ré-

gion doivent allouer plus de 30% de leurs revenus au service de la dette, votre municipalité n'a aucune dette à long terme et aucune dépense d'intérêt ; en dépit d'une conjoncture particulièrement éprouvante, votre patrimoine continue donc de croître à un rythme soutenu, ce qui est rare de ce temps-ci. De plus, nous continuons de bénéficier de l'un des plus bas taux de taxation de la grande région de Québec (en fait, notre taux est de deux à quatre fois moindre que plusieurs villes et villages de notre région).

Le conseil entend maintenir une politique de gestion très serrée des finances publiques et ses membres continueront de déployer toutes leurs

énergies afin de vous faire épargner des sous en cette période de diminution générale du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

Notre défi consiste à procéder à tous les travaux d'infrastructure requis et à offrir le même degré de service sans engendrer de déficit, sans emprunter et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation.

Ces dernières années, le gouvernement du Québec avait annoncé le transfert de nouvelles responsabilités aux municipalités et aux MRC en les assurant que la décentralisation s'accompagnerait d'un financement correspondant ; on sait maintenant que ce ne fut pas le cas. En 1992 et en 1996, le gouvernement du Québec a refileé aux petites municipalités le coût du service de la Sûreté du Québec (S.Q.). Ce coût représente aujourd'hui plus de 22 cents du 100 \$ d'évaluation. La nouvelle facture que le ministère de la Sécurité publique vient de nous faire parvenir est de 133 000 \$ comparativement à 128 000 \$ pour l'année précédente, ce qui fera passer le taux de taxation pour les services de la S.Q. à 23 cents du 100 \$ d'évaluation. Ainsi, le montant payé à la S.Q. représentera, en 1999, plus de 40% de la taxe foncière de base. À ce prix, nous devrions obtenir un service « cinq étoiles » ; j'y verrai personnellement.

Il est important de noter que le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la S.Q. ; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC ou la taxe que la commission scolaire vous impose.

Or, la richesse foncière uniformisée (RFU) de la municipalité de Sainte-Pétronille qui était de 10% plus élevée que l'évaluation foncière en 1997, est de 23% plus élevée en 1999. Celle-ci s'élève à environ 74 000 000 \$ comparativement au rôle de l'évaluation foncière qui s'établit à environ 60 000 000 \$. Comme nous sommes contraints d'appliquer le taux de taxation sur le montant de l'évaluation foncière, laquelle est largement sous-évaluée, nous devons donc imposer un taux plus élevé pour pallier cette situation. C'est la raison pour laquelle le taux de taxation des services de la S.Q. passera à 23 cents du 100 \$ d'évaluation en 1999.

En ce qui a trait à la facture que le gouvernement du Québec s'apprête à nous transmettre pour l'année 1999, sous l'appellation « contribution municipale à l'assainissement des finances publiques », elle représente un montant d'environ 6% du budget de l'année 1997 et atteint environ 33 000 \$. Je demeure convaincu que ce sont sur-

tout les petites municipalités qui font les frais de ce transfert de factures et qui doivent taxer à la place du gouvernement. N'ayant pas de marge de manœuvre au chapitre des diminutions de salaires, notre municipalité n'a d'autre choix que de taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire auquel la loi nous oblige.

Depuis six ans, à Sainte-Pétronille, nous avons réussi à maintenir le taux de taxes foncières de base en deçà du taux d'inflation et cela, en dépit d'une sous-évaluation de notre rôle d'évaluation foncière de 23%. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie. Vous comprendrez également que nous devons bientôt investir dans la confection d'un nouveau rôle d'évaluation afin que notre évaluation foncière globale soit plus réaliste et reflète davantage notre richesse foncière uniformisée. Notre budget comprend une réserve à cette fin. Cette réévaluation s'accompagnera, il va sans dire, d'une réduction du taux de la taxe foncière pour compenser l'augmentation de l'évaluation foncière de tous les propriétaires.

Alors que nous nous engageons dans l'exercice de la planification budgétaire pour l'année 1999,



nous tenterons de maintenir le taux de la taxe foncière de base en deçà du taux d'inflation. Il ne sera cependant pas possible d'absorber les augmentations qui nous sont imposées par la S.Q. et par le transfert de factures du gouvernement telles que la contribution à l'assainissement des finances publiques. De plus, le ministère de la Culture entend diminuer ses subventions à l'Île si la MRC ne contribue pas pour un montant correspondant à 1 cent du 100 \$ d'évaluation. C'est une autre forme déguisée de transfert de dépenses supplémentaires aux municipalités de l'Île.

Enfin, la MRC s'est vue contrainte par le ministère des Affaires municipales de défrayer le tiers de l'étude globale sur la condition de l'eau potable à l'Île. Il faut prévoir environ 3 cents du 100 \$ d'évaluation à cette fin.

## Comparaison 1998-1999\*\*

	Taux de la taxe foncière municipale de base	Taux de la taxe foncière attribuable aux services de la S.Q.	Taux de la taxe foncière pour absorber les transferts du gouvernement	Total des taux de taxes* municipales (en incluant les divers transferts)
1998	51 cents du 100 \$	22 cents du 100 \$	6 cents du 100 \$	79 cents du 100 \$
1999	51 cents du 100 \$**	23 cents du 100 \$	10 cents du 100 \$	84 cents du 100 \$**

\* À ce montant, il faut ajouter une somme d'environ 100 \$ par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective.

\*\* Prévisions pré-budgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 650 000 \$ ; il vous sera communiqué en détail dans le prochain *Beau Lieu*. Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fait partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos fonds et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. Nous désirons conserver une réserve suffisante pour couvrir les dépenses urgentes et/ou imprévues à court terme. **Notre objectif est de maintenir votre taux de taxe foncière de base en deçà du taux d'inflation et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.**

Le 3 novembre 1998

*Jacques Grisé*  
Maire de Sainte-Pétronille



*Le Beau Lieu*

Fidèle à ma tradition de vous livrer le *Beau Lieu* avant la Fête de Noël, je vous demande de respecter la prochaine date limite pour la remise de vos articles:

**S.v.p. avant le 7 décembre. Merci.**  
*Raynald Fiset*  
Rédaction et infographie

